De Vezins au May-sur-Èvre au fil de l'Èvre

Une randonnée proposée par Ôsez Mauges Tourisme et Développement en Val de Loire

Parcourez 28 km à pied au fil de l'Èvre. Traversez de part en part le cœur des Mauges et ses paysages tant naturels que vallonnés.

Randonnée n°19527972

Durée :	8h30	**Difficulté :**	Difficile
Distance :	28.05km	**Retour point de départ :**	Non
Dénivelé positif :	160m	**Activité :**	A pied
Dénivelé négatif :	230m		
Point haut :	207m	**Commune :**	Vezins (49340)
Point bas :	78m		

Description

Parking au niveau du complexe sportif Rue du Parc à Vezins derrière la maison communale.

Randonnée balisée en Jaune et par le logo spécifique *Au Fil de l'Èvre*.

(**D**) Prendre la direction de la coulée des Douves située derrière la barrière en bois. Contourner les courts de tennis par la droite puis virer à droite et traverser un ruisseau. Virer ensuite à droite et suivre un sentier non figuré sur la carte pour déboucher dans la Rue Cheneveau.

(**1**) Suivre la rue à droite puis tourner à gauche dans la Rue des Frairies (sens unique). Remonter la rue pour s'éloigner de la ville et ignorer tous les départs sur la droite. Aboutir à un Stop (pont à gauche, calvaire à droite).

(**2**) Emprunter à droite un sentier enherbé en direction du Plessis Neuf. Plus loin, le chemin laisse place à une petite route goudronnée ; la suivre jusqu'à une intersection.

(**3**) Tourner à gauche et emprunter le pont qui enjambe la D960. Ignorer tout de suite une route à droite et une à gauche et aboutir rapidement à un carrefour (cote 149). S'engager dans le chemin en face (Nord-Ouest) et aller tout droit jusqu'à une route à proximité d'un étang.

(**4**) Suivre la route à droite et aller tout droit jusqu'au carrefour des Treize Croix.

(**5**) Traverser la D133 et prendre la petite route en face. Suivre la route en ignorant les départs sur les côtés, passer sous une ligne à haute tension et atteindre aussitôt l'exploitation agricole de La Boutière.

(**6**) Continuer tout droit sur un sentier. Virer ensuite à gauche et longer un ruisseau.

(**7**) Franchir le ruisseau et atteindre aussitôt la Chapelle de la Planche Grelet. Poursuivre sur le sentier en montée. Rejoindre une route et la suivre à droite. Laisser le lieu-dit La Bordelière sur la gauche et le lieu-dit La Basse Sauvagère sur la droite.

(**8**) Au Stop, au lieu-dit L'Ânerie, tourner à droite. Après une centaine de mètres, au pied d'un poteau électrique, prendre un chemin à gauche et monter en direction du terrain de football.

Points de passages

D **Parking complexe sportif**
N 47.118216° / O 0.709352° - alt. 148m - km 0

1 **Rue Cheneveau**
N 47.119458° / O 0.715095° - alt. 140m - km 0.92

2 **Croisement - Calvaire**
N 47.122755° / O 0.719702° - alt. 134m - km 1.73

3 **Le Plessis Neuf - Intersection**
N 47.127243° / O 0.715454° - alt. 146m - km 2.32

4 **Étang - Petite route**
N 47.13357° / O 0.719771° - alt. 146m - km 3.15

5 **Les Treize Croix**
N 47.139311° / O 0.718259° - alt. 158m - km 3.81

6 **La Boutière**
N 47.142805° / O 0.725602° - alt. 147m - km 4.57

7 **Pont - Chapelle de la Planche-Grelet (Saint-Georges-des-Gardes)**
N 47.141971° / O 0.733035° - alt. 139m - km 5.19

8 **L'Anerie**
N 47.151197° / O 0.73621° - alt. 196m - km 6.37

9 **Rue du Monastère - Accès à l' - Abbaye Notre-Dame des Gardes**
N 47.153648° / O 0.73618° - alt. 207m - km 6.72

10 **La Haute Garde**
N 47.156071° / O 0.741197° - alt. 161m - km 7.6

11 **Départ de sentier**
N 47.154975° / O 0.750986° - alt. 132m - km 8.47

12 **Le Chiron**
N 47.151844° / O 0.756122° - alt. 146m - km 9.02

13 **Intersection**
N 47.143548° / O 0.763012° - alt. 178m - km 10.72

Copie, vente et diffusion interdites - 0DaDUYpV

(**9**) Déboucher dans la Rue du Monastère (accès à l'abbaye sur la gauche), la suivre à droite et en descente et sortir du bourg des Gardes. Prendre ensuite le premier chemin herbeux sur la gauche (sur la droite, panorama sur la vallée de Chemillé). Contourner une exploitation agricole par la gauche.

(**10**) À la route, effectuer un gauche-droite pour suivre un chemin au Sud-Ouest. Traverser le Bois de la Garde. Déboucher sur une route et la suivre à droite. Au croisement (cote 134), tourner à gauche.

(**11**) Après la première maison, prendre un sentier qui monte sur la gauche. Au croisement (cote 138), aller tout droit.

(**12**) Au lieu-dit Le Chiron, suivre à gauche une voie sans issue. Dépasser le lieu-dit Bellevue et continuer tout droit (Sud). Au croisement en T, au Puy de la Garde, suivre à droite la D265. Au rond-point, aller tout droit et sortir de Saint-Georges-des-Gardes.

(**13**) Prendre la 2e à gauche et monter légèrement. Au croisement, prendre le chemin à gauche. Virer ensuite à gauche pour rejoindre un ruisseau. Longer le Ruisseau à main gauche. Plus loin, effectuer un gauche/droite et poursuivre au Sud.

(**14**) Déboucher sur la D133 et la suivre à droite. Ignorer une route sur la gauche et aller tout droit jusqu'au rond-point de la Bréchotière.

(**15**) Contourner le rond-point par la droite et emprunter la 3e sortie (Rue des Amandiers). Croiser la Rue des Seringats côté droite et prendre le chemin piéton qui se présente aussitôt après sur la droite. Ignorer les départs sur la droite et aboutir au rond-point de Néthen.

(**16**) Contourner le rond-point par la droite et emprunter la 1re sortie (Rue du Grand Village). Croiser la Rue de l'Artisanat côté gauche et prendre la suivante à gauche, la Rue Jean-Philippe Rameau. Prendre la 1re à droite, la Rue Camille Saint-Saens, qui descend.

(**17**) Juste après la 3e maison, emprunter un sentier sur la droite. Virer bientôt à gauche et contourner un étang par la droite. Rejoindre la Rue Maurice Ravel et la suivre à droite. Croiser la Rue Lully côté droit et longer le cimetière côté gauche.

(**18**) Juste devant la maison de santé, prendre à droite le Passage de l'Ouche Michelot. Après un virage à gauche, prolonger dans la Rue des Jardins. Rejoindre la Place de la Victoire où se trouve l'ancienne mairie, maintenant devenue la Salle des Mauges.

(**19**) Effectuer alors un gauche/droite pour longer la Place du Docteur Fruchaud. Au bout, emprunter à droite le Passage de l'Union. Au bout, suivre à gauche l'Impasse Bellevue et tout de suite à droite la Rue du Vieux Pont. À la patte d'oie, suivre à droite le Moulin du Pont.

(**20**) Au bout du goudron, suivre un sentier enherbé et demeurer au plus près de l'Èvre (pont en pierre sur la droite). Longer la rivière jusqu'à une route.

14 **Route D133**
N 47.127496° / O 0.764219° - alt. 143m - km 12.7

15 **Rond-Point de la Bréchotière**
N 47.127984° / O 0.77898° - alt. 148m - km 13.84

16 **Rond-Point de Néthen**
N 47.127628° / O 0.784035° - alt. 142m - km 14.37

17 **Départ de sentier**
N 47.12648° / O 0.790416° - alt. 130m - km 14.93

18 **Passage de l'Ouche Michelot**
N 47.122632° / O 0.789823° - alt. 120m - km 15.67

19 **Place de la Victoire**
N 47.120963° / O 0.790033° - alt. 122m - km 15.99

20 **Sentier enherbé**
N 47.118687° / O 0.792844° - alt. 108m - km 16.51

21 **Route - Tunnel sous la D160**
N 47.117506° / O 0.801025° - alt. 104m - km 17.29

22 **La Chaussée**
N 47.114019° / O 0.819106° - alt. 104m - km 18.9

23 **La Forêterie**
N 47.115424° / O 0.819853° - alt. 108m - km 19.16

24 **Intersection**
N 47.117117° / O 0.826717° - alt. 95m - km 19.94

25 **Mazières**
N 47.115964° / O 0.839648° - alt. 107m - km 21.54

26 **Intersection**
N 47.121638° / O 0.842687° - alt. 117m - km 22.42

27 **Croisement**
N 47.129587° / O 0.851129° - alt. 117m - km 23.95

28 **Sentier enherbé**
N 47.126984° / O 0.870588° - alt. 81m - km 25.61

29 **Pont sur l' - Èvre (rivière) - Affluent de la Loire**
N 47.133334° / O 0.877363° - alt. 78m - km 26.94

A **Tourner à droite en arrivant sur la route**
N 47.141441° / O 0.884404° - alt. 83m - km 28.05

(**21**) Tourner alors à droite et passer sous la D160. Traverser une petite route, prendre en face un sentier herbeux et longer de nouveau l'Èvre. Demeurer sur ce sentier au plus près de la rivière.

(**22**) À la sortie du chemin, tourner deux fois à droite, laisser le lieu-dit La Chaussée sur la gauche et suivre une petite route en direction de La Forêterie. Franchir l'Èvre et atteindre le hameau.

Copie, vente et diffusion interdites - 0DaDUYpV

(**23**) Virer à gauche à angle aigu et suivre un chemin qui s'oriente rapidement au Nord et rejoint une route. Suivre la route à gauche et passer sous l'autoroute A87.

(**24**) À la sortie du tunnel, prendre une route sur la droite. Laisser le lieu-dit L'Ogerie sur la droite, rejoindre une voie ferrée et la longer à main droite. Emprunter le pont qui enjambe la voie ferrée et arriver devant la ferme de Mazières.

(**25**) Tourner alors à droite et cheminer au Nord sur la route. À l'intersection (cote 118), tourner à gauche.

(**25**) Prendre la 1re à droite. Au bout de la route, tourner à gauche et dépasser le lieu-dit Nouazet Neuf.

(**27**) Au croisement, aller tout droit. Dépasser le calvaire de la Gastine (côté droit) et continuer tout droit sur la petite route. Ignorer une route sur la droite puis une sur la gauche et descendre.

(**28**) Quitter la route peu avant un pont et prendre à droite un chemin herbeux. Retrouver l'Èvre et la longer à main gauche. Franchir un ruisseau et continuer le long de la rivière.

(**29**) Franchir l'Èvre, virer tout de suite à droite et longer la rivière à main droite maintenant. Plus loin, le chemin s'écarte de la rivière et aboutit à la route D65 à l'entrée du May-sur-Evre (**A**).

Informations pratiques

Retrouvez quelques adresses pour passer la nuit avant de reprendre votre découverte Au Fil de l'Èvre.
Hébergements au May-sur-Èvre :
- **Chambres d'hôtes à la Topaze**
- **Chez Michel et Josette**

A proximité

Venez découvrir le paysage qui s'offre à vous depuis l'observatoire de la Colline des Gardes culminant à 211 m d'altitude. Le sommet de la colline des Gardes est le toit de l'Anjou depuis lequel vous pouvez admirer un magnifique panorama jusqu'à la Loire, les coteaux du Layon...
Donnez-nous votre avis sur : https://www.visorando.com/randonnee-de-vezins-au-may-sur-evre-au-fil-de-l-ev/

En savoir plus : *Ôsez Mauges Tourisme et Développement en Val de Loire*
Tel : 02 41 72 62 32 - Email : contact@osezmauges.fr - Site internet : https://www.osezmauges.fr/

Copie, vente et diffusion interdites - 0DaDUYpV

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

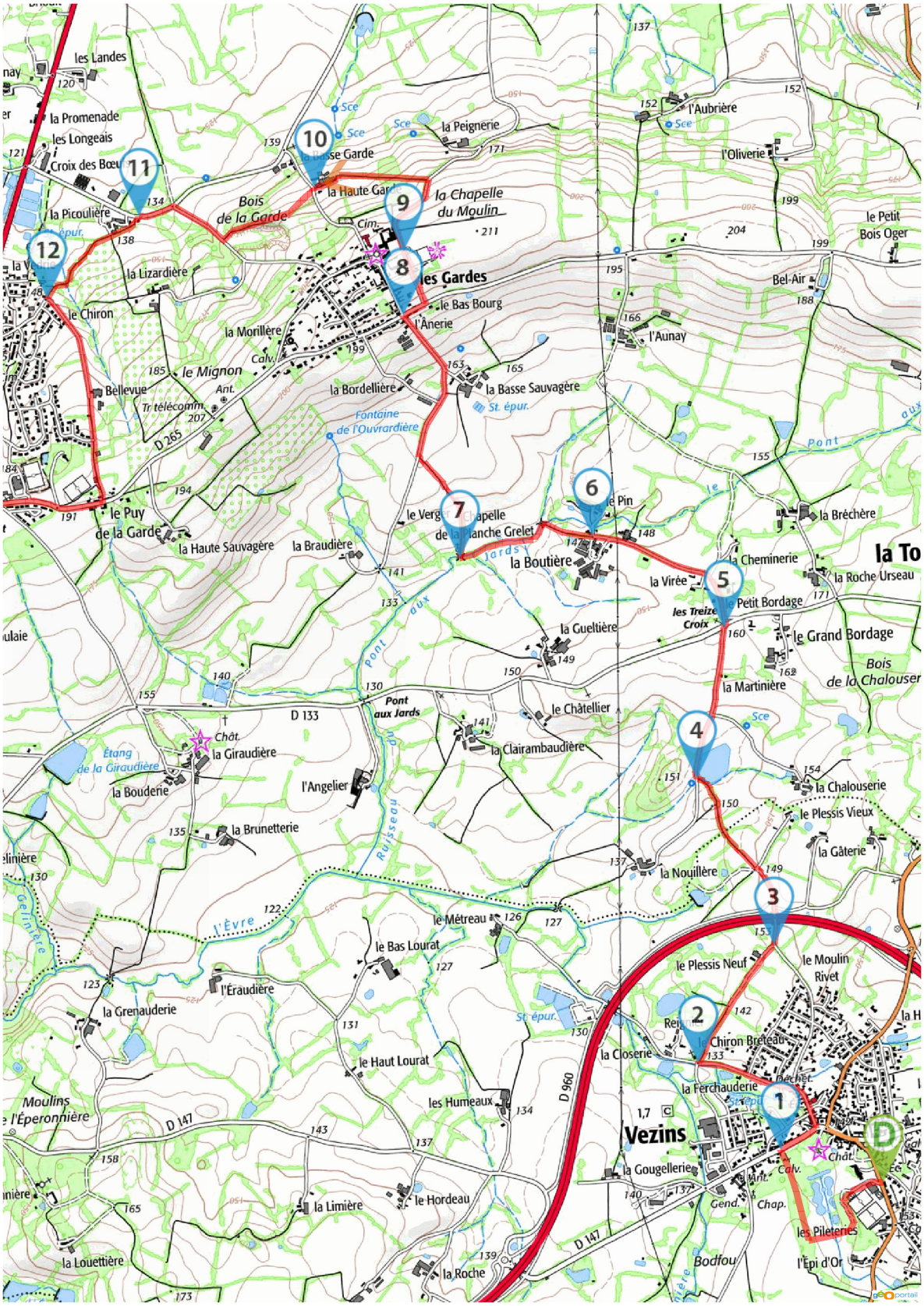

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

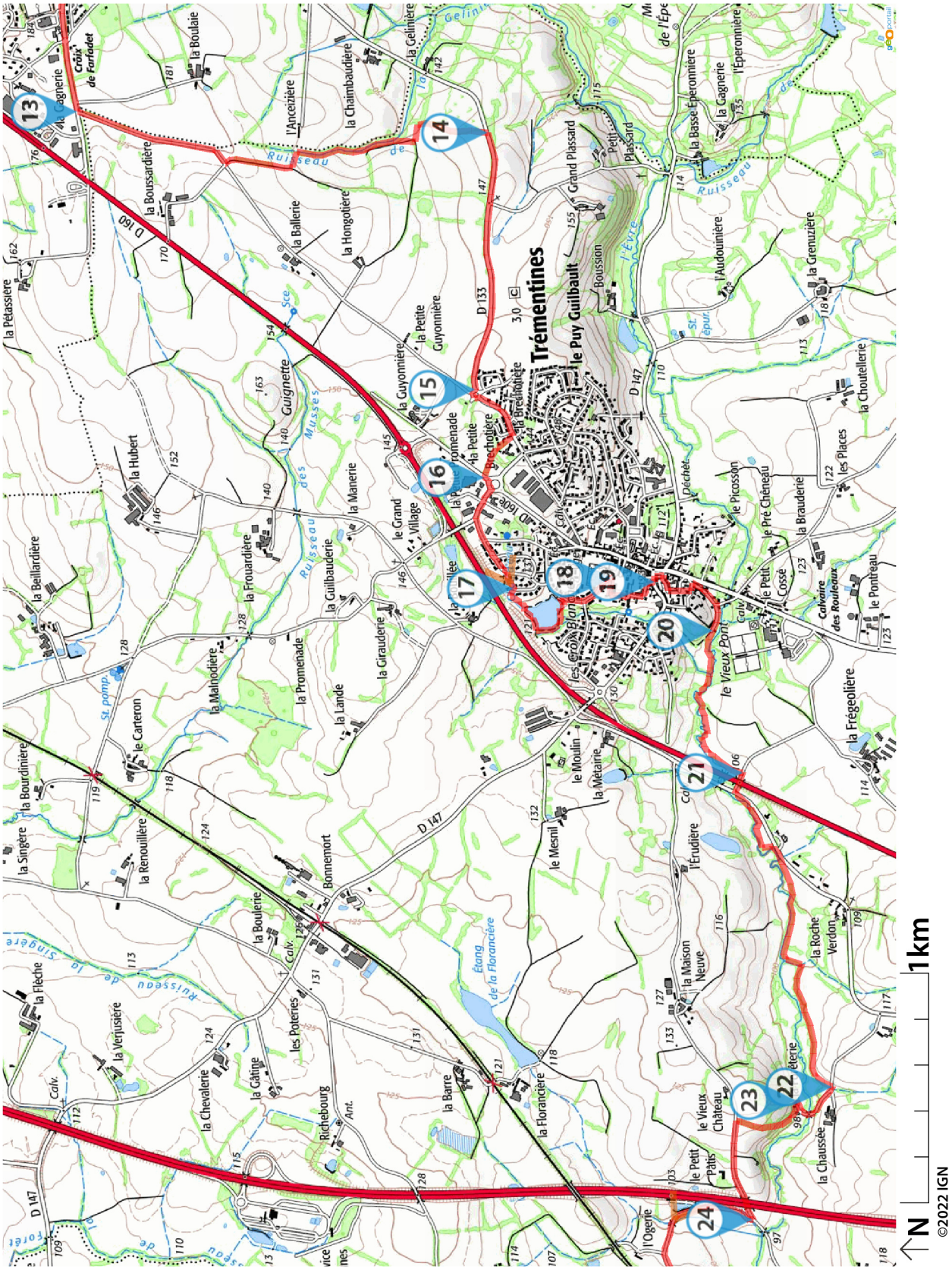

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

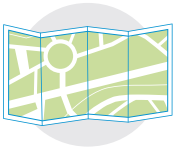

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

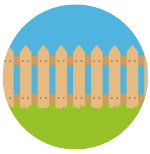

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

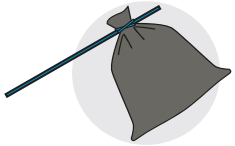

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.